

# Règlement - Les foulées laventinoises en terre d'Allœu

Dimanche 21 septembre 2025 – Laventie

## Article 1- Date de l'événement :

Les foulées laventinoises auront lieu le dimanche 21 septembre 2025, elles sont organisées avec le soutien de la Communauté de Communes Flandre Lys.

Cette animation a pour objectif de créer un événement sportif pour tous dans un cadre convivial. Les épreuves sont sans classement, sans chronométrage et sans podium.

## Article 2 – Lieu de départ et arrivée :

Le départ et l'arrivée se feront au niveau de la salle Antoine Pérel, avenue Henri Puchois.

## Article 3 – Inscription : du 18 août au 17 septembre.

- ***En ligne prioritairement accessible via le site internet de la ville [www.laventie.fr](http://www.laventie.fr)***
- A l'aide du bulletin papier imprimable à partir du site de la ville, disponible également en mairie aux heures d'ouvertures (dépôt en mairie ou à envoyer par mail à [communication@laventie.fr](mailto:communication@laventie.fr) ).

## Article 4 – Parcours :

Pour le 5 km, le parcours empruntera les rues suivantes : *Avenue Henri Puchois (trottoir), Rue Robert Parfait (trottoir), Rue du 11 Novembre (traversée carrefour – D. Chavatte/De Gaulle), Place du 8 Mai, Parc Cœur de Ville, tour des Rives Cœur de Ville, Avenue Claude Monet (trottoir), Rue des Clinques (trottoir), Rue des Monts (trottoir traversée rue des Clinques – puis passage trottoir/chaussée au niveau de La Gorgue), Ruelle des Batonceaux, Rue Delphin Chavatte (chaussée puis trottoir), Rue du Hem (trottoir), Avenue Henri Puchois (trottoir), Stade du COSEC et salle Antoine Pérel.*

Pour le 10 km course, le parcours empruntera les rues suivantes : *Avenue Henri Puchois (trottoir), Rue du Hem (trottoir), Allée des Charmes (trottoir), zone enherbée, Allée de la Signora (trottoir), Avenue de Sümmern (trottoir), Rue Robert Parfait (trottoir), Rue du Train de Loos (trottoir), résidence Les Saules (trottoir), allée des Mésanges (trottoir), zone enherbée, Clé des Champs (trottoir), allée des Bleuets (trottoir), Rue des Bannois (trottoir), Rue verte (route), Rue des Caudreliers (route), Rue des Clinques (trottoir), Avenue Claude Monet (trottoir), tour des Rives Cœur de Ville, Parc Cœur de Ville, Rue du 11 Novembre (trottoir), Rue de la Gare (trottoir), Rue des Monts (trottoir puis chaussée), Ruelle des Batonceaux, Rue Delphin Chavatte (trottoir), Rue du Hem (trottoir), Avenue Henri Puchois (trottoir), Stade du COSEC et salle Antoine Pérel.*

Pour le 20 km course, 2 fois la boucle du 10 km >> *Rue Delphin Chavatte (trottoir), Parking Salle des Fêtes, Allée de la Maison de la Musique, Rue Robert Parfait (trottoir), Avenue Henri Puchois (trottoir), Stade du COSEC et salle Antoine Pérel.*

Les ravitaillements sont fournis par l'organisation, ils sont réservés uniquement aux participants. Le ravitaillement personnel est autorisé. Ils seront situés environ tous les 5 km, en fonction des sites disponibles.

## Article 5 – Heures des départs et arrivées approximatives :

- départ 09H30 - arrivées entre 11H00 et 12H10 (course 20 km)
- départ 10H00 - arrivées entre 10H45 et 11H30 (marche 5 km)
- départ 10H30 - arrivées entre 10H50 et 11H10 (course 5 km)
- départ 10H20 - arrivées entre 11H00 et 11H35 (course 10 km)
- départ 11H45 (course enfants)

## **Article 6 – Retrait des dossards :**

### **Jeudi 18 septembre**

- de 14h00 à 16h00 chez Top Performance (magasin partenaire - 30 rue des Bannois)
- de 16h30 à 19h00 à la salle Antoine Pérel (Avenue Henri Puchois)

### **Vendredi 19 septembre**

- de 10h30 à 16h00 chez Top Performance (magasin partenaire - 30 rue des Bannois)
- de 16h30 à 19h00 à la salle Antoine Pérel (Avenue Henri Puchois)

**Dimanche 21 septembre**, le jour de l'épreuve de 8h00 à 9h30.

### **Article 7 – Limite d'âge :**

- 5 km course autorisée à partir de 14 ans.
- 10 km course autorisée à partir de 16 ans
- 20 km course, autorisée à partir de 18 ans.
- Pour la marche, ouverte à tous.
- Pour la course des enfants, moins d'1 km jusqu'à 13 ans.

Chaque participant, (sauf course enfant) lors du retrait des dossards, devra se munir d'une pièce d'identité. Le certificat médical n'est pas obligatoire. Chaque participant devra reconnaître avoir pris connaissance du présent règlement disponible sur le site de la ville ou en Mairie et devra attester de son aptitude physique.

### **Article 8 – Droit à l'image - CNIL :**

Par le présent acte, j'accorde aux parties sus nommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse (mail : communication@laventie.fr).

### **Article 9 – sécurité :**

Le parcours se fera soit sur route ouverte (sécurisée par des signaleurs) soit sur trottoirs. Les traversées de route se feront soit sur les passages piétons soit en suivant les tracés spécifiques.

Si vous empruntez la route, vous n'êtes pas seuls, même si des arrêtés seront positionnés, il convient d'être vigilant lorsque vous les traversez.

Lorsque vous êtes en groupe sur la route, vous devez vous mettre sur la DROITE (vous êtes considérés comme un convoi ou un véhicule).

Lorsque vous êtes seuls, vous devez vous mettre sur la GAUCHE de la route.

En cas de problème, vous pourrez joindre l'organisation au n° 06 74 56 33 39

### **Article 10 – lots :**

Un lot souvenir sera remis aux 250 premiers participants inscrits (à partir de 14 ans).

Pendant la course un tirage au sort sera effectué parmi les dossards engagés (marche 5 km, course 5 km, course 10 km et course 20 km), des lots récompenseront les plus chanceux par catégories (activités base nautique d'Haverskerque, Pass famille Ondine, paniers sportifs...).

Des médailles seront remises aux enfants.

La remise des récompenses se fera entre 11h45 et 12h00 sur le site d'arrivée (Salle Antoine Pérel), après la course des enfants. Si le gagnant n'est pas présent, un nouveau tirage au sort sera effectué.

**Article 12 – Annulation :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de conditions climatiques défavorables, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de remettre l'événement.

**Article 13 – Responsabilité du participant :**

Le participant s'engage à participer aux Foulées laventinoises s'il est apte médicalement.

En acceptant ces conditions d'inscription, il assume l'entièvre et complète responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve ou durant cette même épreuve.

Il assume également les risques inhérents à la participation à une telle épreuve tels que : les accidents avec les autres participants, les intempéries, ...

Il, en son nom et en celui de ses héritiers et exécutants, reconnaît par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts qu'il pourrait avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à sa participation à cette épreuve.

Il reconnaît que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties sus nommées.

Par le présent acte, il accorde aux parties susnommées, la libre utilisation des photos, vidéos, images Internet et tout enregistrement relatif à cette épreuve.

Les mineurs participants aux foulées laventinoises sont placés sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs.

**Article 14 – Acceptation du règlement**

L'inscription aux foulées laventinoises vaut l'acceptation, sans réserve de ce règlement, dans sa totalité.